

Pour communiquer, des règles à respecter

Avant l'élection, les candidats organisent leur campagne électorale : ils communiquent sur les idées qu'ils défendent. Ils expliquent, dans leur programme politique, ce qu'ils feront s'ils sont un jour Président. Ils essaient de donner envie aux électeurs de voter pour eux.

Pour que tous les candidats soient égaux, des règles ont été fixées.

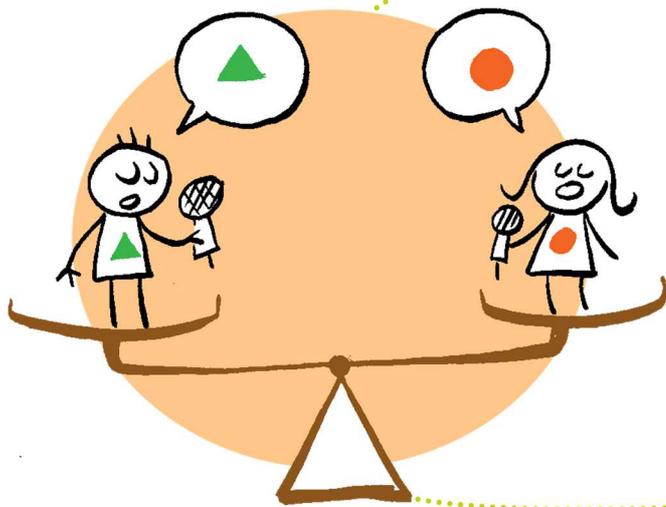
Des dates à respecter

Plusieurs mois avant l'élection, des personnes annoncent qu'elles seront candidates. Elles s'expriment dans les médias, organisent des réunions ouvertes à tous...

Mais pour que les Français puissent s'informer sur tous les candidats, il y a une campagne électorale officielle. Elle ne dure pas longtemps : 15 jours.

Exemple : pour l'élection présidentielle 2017, la campagne commence le 10 avril. Le premier tour est le 23 avril.

La campagne se termine un jour avant l'élection. Pourquoi ? Pour que les électeurs puissent réfléchir à leur vote dans le calme. Mais aujourd'hui, avec internet, cette pause est de moins en moins respectée.



Une parole à égalité

Pendant les 15 jours de campagne, les candidats sont à égalité. Ils peuvent s'exprimer gratuitement à la radio et à la télévision. Leur temps de parole est contrôlé : il doit être le même pour tous.

Ils ont le droit, dans les rues, à des espaces pour coller des affiches.

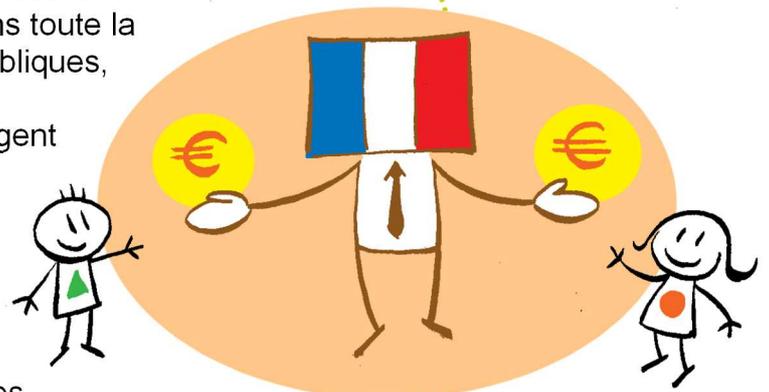
Leurs programmes sont envoyés par courrier aux personnes inscrites sur les listes électorales.

L'idée est de donner la même chance aux candidats, qu'ils soient très connus ou pas.

Une aide de l'État pour plus de démocratie

Payer une campagne électorale coûte très cher, souvent des millions d'euros. Il y a les déplacements dans toute la France, l'organisation de grandes rencontres publiques, l'impression des affiches et des documents à distribuer... Si seuls les candidats qui ont de l'argent pouvaient participer, ce ne serait pas juste.

Toutes les idées, toutes les propositions pour la France doivent pouvoir s'exprimer. Les citoyens ont ainsi plus de choix pour trouver un candidat qui les représente. L'Etat a donc décidé de financer une partie des dépenses pour que toutes les personnes qui le souhaitent puissent se présenter.





Le financement de l'État

L'Etat ne paie pas toutes les dépenses.

Pour le premier tour, il peut financer jusqu'à 800 000 € les candidats qui ont obtenu moins de 5 % des votes et 8 millions d'euros pour ceux qui ont gagné plus de 5% des votes.

Pour le second tour, il donne presque 11 millions d'euros à chacun des 2 candidats.

Pour être remboursés, les candidats doivent présenter leurs comptes, avec l'explication de toutes leurs dépenses et de l'argent reçu. Ils ne doivent pas dépenser plus de 16,851 millions d'euros pour le premier tour, et 22,509 millions s'ils sont au second tour.

Pour l'élection de 2012, Nicolas Sarkozy a dépensé plus que le montant autorisé. Son parti, l'UMP, n'a pas été remboursé par l'Etat.

Des financements privés

Les candidats sont financés par leur parti politique.

Ils peuvent aussi recevoir des dons. Mais ils ne doivent pas venir de chefs d'États étrangers, d'entreprises, d'associations, de mairies... C'est interdit ! L'Etat veut éviter, par exemple, que de grandes entreprises donnent beaucoup d'argent. En échange, si le candidat devient Président, il pourrait être obligé de les aider.

Une personne peut donner de l'argent à son candidat préféré, mais pas plus de 4 600 €.

